

faisons qu'exporter, aucun autre pays du monde ne peut se permettre d'acheter notre bétail ou notre bœuf de l'étranger, c'est-à-dire, frais de transport inclus. Pour les éleveurs canadiens qui estiment que nous devrions nous orienter vers la gestion de l'approvisionnement ou même dans une série de programmes provinciaux d'assurance du revenu ou de stabilisation des prix, ce qui comprend des manœuvres de renchérissement, j'insiste, et je suis sincère, pour dire que cette décision doit se baser avant tout sur un choix fondamental: voulons-nous continuer à vendre notre bétail et notre bœuf sur le marché nord-américain ou préférons-nous une industrie intérieure avec des contrôles fédéraux sur les importations, ce qui fera certainement de nous un énorme service d'utilité publique? C'est à nous de choisir, étant donné que les États-Unis vont certainement nous refuser l'accès à leur marché si nous choisissons la voie des subventions.

Nous avons vu récemment avec quelle rapidité les Américains pouvaient prendre des mesures de représailles et nous ne pouvons certainement pas gagner ce genre de guerre commerciale. Pas plus tard qu'à la mi-janvier, le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, M. Butz, a déclaré à un petit groupe de députés fédéraux et provinciaux canadiens en visite aux États-Unis que son pays imposerait rapidement des restrictions aux frontières si le Canada décidait de subventionner les principales denrées agricoles échangées dans le commerce international telles que le bétail et le bœuf.

En même temps, notre industrie de l'élevage va devoir décider si elle s'oriente ou non vers une production maximum de bétail et de bœuf pour concurrencer sérieusement les États-Unis du moins proportionnellement à l'importance de notre bétail, autrement dit, exporter davantage que nous n'importons ou à peu près. Dans ce cas comme pour le marché nord-américain, la solution qui reste, c'est la gestion des approvisionnements pour l'industrie canadienne de l'élevage. Les consommateurs auront certainement leur mot à dire ne serait-ce que sur le marché, étant donné que le prix du bœuf peut rester bas uniquement si la production est suffisamment élevée ce qui dépend de ce que je considère comme le meilleur marché au monde, le marché nord-américain.

En tout cas, c'est certainement à l'industrie de l'élevage plutôt qu'au gouvernement de décider dans quelle voie s'orienter. Personne ne conteste que les gouvernements et surtout le gouvernement fédéral doivent donner certaines directives quant à la santé animale, aux questions commerciales, etc., mais la décision finale doit être prise par les éleveurs. Pour conclure, j'adresserai quelques questions précises, et aussi quelques observations, au ministre de l'Agriculture et à son ministère, au sujet de notre industrie bovine. Il s'agit d'une série de questions auxquelles, je l'espère, le ministre pourra répondre un peu plus tard.

Pourquoi son ministère ne publie-t-il plus le prix moyen pondéré observé, qui avait l'habitude de paraître tous les mois dans la brochure bleue? C'est là une chose à laquelle les producteurs ont droit, surtout si nous nous orientons vers les prix de soutien. Pour avoir ce renseignement, il ne devrait pas être nécessaire d'inscrire des questions au *Feuilleton*. Pourquoi notre contingent d'exportation vers les États-Unis a-t-il été récemment abaissé de 4.5 millions de livres, avec augmentation corrélative accordée par les États-Unis en faveur de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande? Est-ce que le ministère de l'Agriculture et celui de l'Industrie et du Commerce ont protesté contre cette mesure? Est-ce qu'on se sert de notre bétail et de notre bœuf comme d'un pion sur l'échiquier du commerce inter-

Subsides

national, au profit de nos autres industries, comme par exemple de l'accord de l'automobile?

L'Association canadienne des éleveurs de bovins a présenté un mémoire de la plus grande utilité au Comité canadien des tarifs douaniers et du commerce, à l'occasion des négociations du GATT. Est-ce qu'on s'est servi de ce mémoire dans la négociation de Tokyo, est-ce qu'on va s'en servir? Passons à une autre question commerciale, celle des importations actuelles de bœuf d'outre-mer, c'est-à-dire du bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui fait l'objet d'un dumping, puisqu'il bénéficie d'une réduction de prix allant jusqu'à 15c. la livre par rapport aux prix pratiqués aux États-Unis pour la même catégorie de bœuf d'outre-mer. Cela exerce une influence directe à la baisse sur le prix de nos génisses. Et le droit *ad valorem* de 10 p. 100, prélevé par les États-Unis à l'importation de notre bœuf et de nos viandes apprêtées? A mon avis, c'est là une injustice à sens unique, parce que nous n'avons pas ici d'équivalent.

Je continuerai de relancer le ministre pour lui faire comprendre la nécessité d'une loi relative aux importations de viandes. Dans son communiqué de presse du 31 décembre, il nous l'a promise en substance, sans aller jusqu'à prononcer le mot de loi sur les importations de viandes. Je prie le ministre de relire ce communiqué de presse. Et si la fantaisie lui reprend de faire de l'esprit aux dépens des libre-échangistes de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, qui réclament la protection douanière, je lui rétorquerai que tant que les États-Unis recourront par la voie du décret présidentiel, à cette arme qu'est leur loi régissant les importations de viandes, nous serons justifiés de nous en servir ici en cas d'urgence commerciale.

● (1730)

J'aimerais revenir au programme de stabilisation. Le ministre annoncera-t-il maintenant le montant des subventions pour l'élevage du bœuf à l'engraissement en 1976? Je sais que le ministre a dit que s'il l'annonçait trop tôt, cela pourrait fausser le marché; en l'annonçant tard, il prive les éleveurs d'un droit fondamental et leur cache des renseignements qui leur permettraient de répondre de manière plus réaliste aux besoins du marché en bétail maigre et en bétail gras. Je dis au ministre qu'il faut être franc. En tardant à faire cette déclaration il permet les tractations politiques.

M. Whelan: Nous ne ferions pas cela!

M. Hargrave: Y aura-t-il un programme fédéral de stabilisation du revenu des éleveurs-vachers? Sinon, dites-le. Cessons de jouer sur des mots comme «bétail», «bœuf» et «vaches», etc; ce sont là des termes que le ministre persiste à employer chaque fois qu'il est questionné. C'est ce que fait maintenant son secrétaire parlementaire, comme le montre clairement la réponse qu'il a faite à mon collègue le député de Vegreville lors du débat d'ajournement du 17 mai. Comme en témoigne le *hansard* à la page 13604, le secrétaire parlementaire a dit notamment ceci:

Depuis que la loi a été initialement adoptée en 1958, «bétail» a été interprété comme signifiant bétail de boucherie. Nous considérons toujours que le produit, le bétail, désigne le bétail de boucherie.

C'est ridicule. Le ministre et le secrétaire parlementaire laissent entendre que le bill C-50, que le ministre a présenté, ne peut pas s'appliquer à un régime concernant les entreprises de naissage. Il le peut certainement et le ministre le sait. Je lui demande simplement de répondre à ma question à ce sujet. S'il ne prévoit pas instaurer de régime dans ce domaine, il devrait le dire le plus vite possible.

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais citer un extrait d'un article de journal. Le samedi 15 mai, un article